

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2017**

Nombre de conseillers en exercice	26
Nombre de conseillers présents	21
Vote par procuration	3
Nombre de conseillers votant	24

Le trente juin deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 24 juin s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FAYOLLE, maire de SAINT MARTIN LA PLAINE.

**En présence de :**

Mmes et MM. Christian FAYOLLE, Guy PIEGAY, Martine CHILLET, Martial FAUCHET, Sylvie BREASSIER, Christian ROUX, Isabelle TORNATORE, Claude CHIRAT, Christiane DELIGNY, Janine RUAS, Dominique LAVAL, Georges MARTIN, Jean-Luc DUTARTE, Karine DI NOLFO, Nadine MEYRIEUX, Laurence MAYERE, Sébastien MEILLER, Fabrice CHARRE, Pierre GOUTAGNIEUX, Rachel BONVALLET, Yannick FREZET.

**Absents excusés :**

Mmes et MM. Jean-Paul DUPONT qui a donné procuration à Martial FAUCHET, corinne CAPITAN, Christelle BARLET qui a donné procuration à Christian ROUX, Gaëlle NEYRAN qui a donné procuration à Dominique LAVAL, Fabrice CHARRE

**Secrétaire de séance :**

M. Guy PIEGAY

**01- approbation du compte rendu du 14 juin 2017**

Mme BREASSIER signale une coquille dans le compte rendu de la question relative aux rythmes scolaires. Il est noté 4 jours au lieu de 4 jours et demi.

Cette remarque étant faite, le compte rendu est adopté  
 Par 22 voix pour  
 Et 2 abstentions ( Mmes Karine DI NOLFO et Brigitte DESSAIX absentes)

**02- élections sénatoriales- élections de délégués titulaires et délégués suppléants**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire fait communication de certains éléments contenus dans la circulaire préfectorale relative aux élections sénatoriales. Il précise qu'une seule liste a été déposée dans les délais impartis, contenant les noms de 15 titulaires et 5 suppléants.  
 Il est procédé aux opérations d'élections.

Les résultats sont les suivants :

Par 23 voix sur 23, le secrétaire du bureau s'étant abstenu, la liste « christian FAYOLLE » est élue dans son intégralité :

M Christian FAYOLLE	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué titulaire
Mme Martine CHILLET	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué titulaire
M Guy PIEGAY	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué titulaire
Mme Sylvie BREASSIER	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué titulaire
M Martial FAUCHET	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué titulaire
Mme Isabelle TORNATORE	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué titulaire
M Christian ROUX	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué titulaire
Mme Janine RUAS	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué titulaire
M Claude CHIRAT	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué titulaire
Mme Dominique LAVAL	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué titulaire
M Georges MARTIN	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué titulaire
Mme Rachel BONVALLET	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué titulaire
M Sébastien MEILLER	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué titulaire
Mme Karine DI NOLFO	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué titulaire
M Pierre GOUTAGNIEUX	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué titulaire
Mme Christelle BARLET	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué suppléant
M Jean Luc DUTARTE	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué suppléant

Mme Brigitte DESSAIX	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué suppléant
M. Fabrice CHARRE	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué suppléant
Mme Gaëlle NEYRAN	Liste <i>christian FAYOLLE</i>	Délégué suppléant

### 03- rythmes scolaire- organisation pour l'année 2017-2018

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une évolution imminente de la réglementation des rythmes scolaires dans le sens d'une plus grande autonomie des communes dans l'organisation des activités périscolaires dès lors qu'une position commune aura pu être trouvée avec les conseils d'écoles.

Un sondage a été fait auprès des parents pour connaître leur position quant à un éventuel retour à la semaine de 4 jours.

Sur 200 familles, 175 ont répondu et 146 se sont déclarées favorable à un retour à la semaine scolaires de 4 jours dès la prochaine rentrée et 4 à la rentrée 2018-2019.

Le conseil d'école maternelle s'est prononcé favorablement le 16 juin à une réorganisation du temps scolaire sur 4 jours. De la même manière, le conseil de l'école élémentaire a validé le 23 juin le retour à la semaine de 4 jours.

La MJC de SAINT MARTIN LA PLAINE a fait savoir qu'elle était en capacité d'accueillir les enfants le mercredi matin. Pas de problèmes également concernant la cantine scolaire du mercredi qui disparaîtrait, sachant que la MJC étudie la possibilité d'utiliser les locaux du restaurant scolaires le mercredi midi. La communauté urbaine de SAINT ETIENNE métropole en charge du transport scolaire a aussi confirmé la possibilité de supprimer le transport du mercredi matin, les autres horaires restant inchangés.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une réorganisation des temps scolaires sur 4 jours complétée par un temps périscolaire le matin et le soir. Ces modifications interviendront dès validation par le conseil départemental de l'Education Nationale qui se réunit le 5 juillet 2017.

M. Christian ROUX ne s'estime pas compétent pour prendre position sur la question du bien de l'enfant au nom duquel la décision de mise en place des nouveaux rythmes scolaires a été prise en 2014. Il s'abstiendra donc.

M. Martial FAUCHET votera pour ce retour à la semaine de 4 jours dans la mesure où cette organisation est réclamée par les parents d'élèves.  
Mme DELIGNY pose la question des répercussions de cette décision sur le personnel communal.

Mme BREASSIER précise que, par prudence, la commune n'avait pas titularisé d'agent sur ces heures de temps d'aménagement périscolaire. Des réductions d'heures complémentaires auront toutefois lieu. Elle précise qu'à titre personnel, elle n'est pas convaincue de l'intérêt de revenir à la semaine des 4 jours. En revanche, en tant qu'adjointe et compte tenu de la position exprimée des parents, elle soutiendra ce retour en arrière.

Mme CHILLET, de la même manière, se dit opposée au retour à la semaine de 4 jours dans la mesure où elle a défendue en 2014 cette réforme qui lui paraissait aller dans le sens d'une amélioration pour les enfants. Elle s'est personnellement impliquée pour que la réforme soit appliquée à SAINT MARTIN LA PLAINE dans de bonnes conditions. Le retour en arrière rendu possible par le gouvernement lui paraît être le signe d'une politique générale aberrante. C'est la raison pour laquelle elle s'abstiendra.

Mme RUAS partage cet avis sur l'incohérence de la politique d'éducation, d'autant que le bilan des TAP était très positif sur SAINT MARTIN LA PLAINE. Elle votera contre ce qu'elle considère comme un retour en arrière.

M. DUTARTE rappelle qu'il faudra prévenir de ces changements les associations de SAINT MARTIN LA PLAINE, qui sont intervenues sur les temps TAP.

Mme BONVALLET explique qu'en tant qu'enseignante, elle a l'habitude de ces réformes à répétitions qui sont trop souvent le résultat de l'influence de groupes de pression pédagogiques. Elle estime pour sa part que cette flexibilité laissée aux communes est plutôt une bonne chose dans la mesure où toutes les communes n'accueillent pas dans leurs écoles les mêmes populations. La réforme des rythmes scolaires a plutôt été conçue pour les populations en difficultés. Les populations d'écoliers saint-martinais ne sont pas de celles qui tirent le plus parti de cette réforme. Elle se dit par conséquent plutôt favorable à ce retour en arrière.

M. le Maire termine en citant le cas de la Finlande, toujours très bien classées dans les classements internationaux sur l'efficacité scolaire, et dont les politiques publiques d'enseignement sont remarquablement stables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 1 voix contre (Mme Janine RUAS)

Par 2 abstentions (Mme Martine CHILLET, M. Christian ROUX)

Et 21 voix pour

Considérant l'accord du conseil d'école de l'école maternelle

Considérant l'accord du conseil d'école de l'école élémentaire

Considérant la position des parents d'élèves très majoritairement favorables au retour à la semaine scolaire sur 4 jours,

- fixe à 4 jours, la semaine scolaire soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le Maire  
Christian FAYOLLE

Fait à SAINT MARTIN LA PLAINE le 3 juillet 2017

Affiché le 5 juillet 2017

Transmis au contrôle de légalité le

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.